

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SENS

7, rue Française 89005 AUXERRE

* * * * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ADDITIONNES Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes additionnés de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE SENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes additionnés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entités comprises dans l'addition à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes additionnés » du présent rapport.





Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis pour l'addition, nous avons été conduits à examiner la comptabilisation des fonds dédiés et des fonds reportés sur l'exercice 2024. Nous nous sommes assurés de leur bien-fondé et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques du rapport financier et des autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes additionnés des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes additionnés adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes additionnés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle



interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes additionnés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes additionnés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE SENS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes additionnés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes additionnés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative ésultant d'une



erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lieusaint, le 5 Mai 2025

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT IDF représenté par

Kurélie RETY-BOISFARD





ASSOCIATION DIOCESAINE

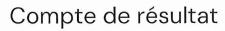
	Actif			Au 31/12/2024		Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1) Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	43 898	40 517	3 380	5 083
		TOTAL	43 898	40 517	3 380	5 083
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	335 104 14 731 483 1 421 851 5 709 7 236	7 621 220 983 220	335 104 7 110 262 438 631 5 709 7 236	237 241 6 369 279 346 143 5 500 12 250
Ä		TOTAL	16 501 385	8 604 441	7 896 944	6 970 415
	Bier	ns reçus par legs ou donations destinés à être cédés	285 765		285 765	123 125
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	1 853 244 67 221 4 272 1 924 738	1 075 033 2 850 1 077 883	778 210 64 371 4 272 846 854	778 210 62 519 4 272 845 002
		Total I	18 755 788	9 722 842	9 032 945	7 943 626
	Sto	cks et en cours	64 427	40 621	23 805	8 268
Actif circulant	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres TOTAL	49 280 694 540 1 114 355 1 858 177	963 213 963 213	49 280 694 540 151 142 894 963	75 180 600 510 479 768 1 155 459
Actif	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	20 399 400 1 914 728 13 522	490 832	19 908 567 1 914 728 13 522	20 684 790 1 882 671 29 753
		Total II	24 250 255	1 494 668	22 755 587	23 760 944
Pri	mes o	émission des emprunts III de remboursement des emprunts IV e conversion Actif V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	43 006 043	11 217 510	31 788 532	31 704 570
	Kenvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations final (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)	ncières	,		

Edite à partir de Loop V530



	Passif	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	3 641 638	2 858 330
Fonds propres	Écarts de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité	22 327 128	22 437 554
Fonc	Autres Report à nouveau	1 266 068	1 266 068
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-479 409	-110 425
	Situation nette (sous-total)	26 755 426	26 451 528
	Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées	122 791	127 190
	Total I	26 878 217	26 578 718
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs Avances conditionnées Total I bis		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	963 567	792 571
Fonds dédiés	Fonds dédiés	1 182 349	1 283 000
u. 0	Total II	2 145 917	2 075 571
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges Total III	181 178 16 013 197 191	371 080 19 120 390 200
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) Emprunts et dettes financières diverses (2) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	271 771 1 136 347 86 520 11 858 175 059 15 071 863 264 7 315 2 567 207	337 712 1 278 961 107 806 200 840 33 660 690 901 10 197 2 660 079
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	31 788 532	31 704 570
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs		







ASSOCIATION DIOCESAINE

		Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
		12 mois	12 mois
	Cotisations	21 031	24 968
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	65 493	69 927
	dont ventes de dons en nature	41 447	45 478
	Ventes de prestations de service	578 582	641 922
	dont parrainages		
on	Produits de tiers financeurs		
itati	Concours publics et subventions d'exploitation		113
oldy	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	*	
d'e	Ressources liées à la générosité du public		
Produits d'exploitation	Dons manuels	1 687 099	1 738 247
rod	Mécénats		
<u>. </u>	Legs, donations et assurances-vie	897 862	992 767
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	474 456	256 081
	Utilisations des fonds dédiés	139 632	26 754
	Autres produits	713 443	649 102
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 577 601	4 399 884
	Achats de marchandises	295 639	419 751
	Variation de stocks	-13 957	
	Autres achats et charges externes (1)	1 779 539	1 809 525
no	Aides financières	122 840	36 497
d'exploitation	Impôts, taxes et versements assimilés	263 644	243 455
ploi	Salaires et traitements	1 255 171	1 331 369
d'ex	Charges sociales	510 114	502 771
Charges (Dotations aux amortissements et aux dépréciations	632 493	602 714
Char	Dotations aux provisions	150 719	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	3 507	14 725
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 999 713	5 307 762
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-422 112	The second secon

M





ASSOCIATION DIOCESAINE

		5 -1/01/0001	
		Du 01/01/2024	Du 01/01/2023
		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
		12 mois	12 mois
	De participations		
S	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	187 437	271 414
Produits	Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	396 799	679 529
Produits financiers	Différences positives de change	3,0 7,5	017.025
고	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	298 778	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	883 014	950 944
S	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	490 832	571 799
Charges financières	Intérêts et charges assimilées	33 413	32 540
arg	Différences négatives de change		
L Pal	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	721216	(01220
Ų.		524 246	604 339
	2. Résultat financier (III-IV)	358 767	346 605
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-63 344	-561 271
iels	Sur opérations de gestion	206 890	328 870
Produits eptionn	Sur opérations en capital	153 899	207 399
odio	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 206	3 946
Produits exceptionnels			TO VIDE TO STATE
		363 996	540 215
<u>=</u>	Sur opérations de gestion	133 193	28 508
ges	Sur opérations en capital	631 038	25 816
Charges eptionne	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Charges exceptionnelles	TOTAL DECEMBER EVERDIONNELLECVI	F(1001	F1 221
û		764 231	54 324
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-400 235	485 891
	cipation des salariés aux résultats VII ôts sur les bénéfices VIII	15 830	35 045
impe			
	Total des produits (I + III + V)	5 824 612	5 891 045
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 304 022	6 001 470
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-479 409	-110 425
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Cont	ributions volontaires en nature		
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat Total		
Char	ges des contributions volontaires en nature		
2.101	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total		



Association Diocésaine

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024





Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte	
	de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	6
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	10
2.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement	
	entre ouverture et clôture	10
2.1.5	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11
2.2	Actif circulant	12
2.2.1	État des stocks	12
2.2.2	Actif circulant / dépréciations	12
2.2.3	Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif	13
2.3	Dépréciation de l'actif	13 13
2.4	Fonds associatifs	13
2.4.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	14
2.4.2	Le résultat de l'exercice	14
2.4.2	Autres fonds associatifs	15
2.4.5	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	16
2.5.1	Provisions	16
2.5.2	Fonds dédiés	19
2.5.3	Fonds reportés sur legs	
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de	19
2.0	l'exercice	20
2.7	Compte de résultat	22
2.7.1	Contributions volontaires en nature	22
3	Informations relatives à la fiscalité	23
3.1	Informations relatives au régime fiscal	23
3.2	Tableau de suivi des dons reçus en nature restant à vendre	23
3.3	Informations relatives à l'effectif	24
4	Autres informations relatives aux opérations et	
	engagements hors bilan	25
4.1	Engagements financiers donnés et reçus	25
4.1.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés	,
	(engagements non comptabilisés en provision)	25





1 Principes et méthodes comptables

- Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2020-08 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.
- A compter du 1^{er} septembre 2023, la paroisse de Saint-Vincent a été supprimée.

Les communes et villages de l'ancienne paroisse Saint-Vincent sont désormais répartis sur le territoire d'autres paroisses comme suit :

Nom de la commune	Paroisse d'accueil
Charentenay	Paroisse Sainte-Pallaye (23)
Chitry	Paroisse Saint-Edme de la Vallée du Serein (14)
Coulangeron	Paroisse Saint-Luc aux marches de Puisaye (20)
Coulanges-la-Vineuse	Paroisse Sainte-Pallaye (23)
Courgis	Paroisse Saint-Edme de la Vallée du Serein (14)
Courson-les-Carrières	Paroisse Saint-Potentien (30)
Escolives-Sainte-Camille	Paroisse Saint-Germain d'Auxerre (16)
Fouronnes	Paroisse Sainte-Pallaye (23)
Gy-l'Évêque	Paroisse Sainte-Reine — Auxerre Val de Baulche (18)
Irancy	Paroisse Saint-Edme de la Vallée du Serein (14)
Jussy	Paroisse Saint-Germain d'Auxerre (16)
Les Hauts de Forterre (Fontenailles, Molesmes et Taingy)	Paroisse Saint-Potentien (30)
Merry-Sec	Paroisse Saint-Luc aux marches de Puisaye (20)
Migé	Paroisse Sainte-Pallaye (23)
Mouffy	Paroisse Sainte-Pallaye (23)
Ouanne	Paroisse Saint-Luc aux marches de Puisaye (20)
Préhy	Paroisse Saint-Edme de la Vallée du Serein (14)
Saint-Bris le Vineux	Paroisse Saint-Edme de la Vallée du Serein (14)
Saint-Cyr-les-Colons	Paroisse Saint-Edme de la Vallée du Serein (14)
Val-de-Mercy	Paroisse Sainte-Pallaye (23)
Vincelles	Paroisse Sainte-Pallaye (23)
Vincelottes	Paroisse Sainte-Pallaye (23)





Les modifications de rattachement suivantes ont eu lieu sur l'exercice 2024 :

Paroisse Saint-Edme:

Les communes ou villages d'Hauterive, de Héry et de Seignelay sont désormais rattachés à la paroisse de la Sainte-Trinité (15).

Paroisse Saint-Pierre - Saint-Paul de Puisaye Forterre :

Les communes ou villages d'Andryes et de Druyes-Les-Belles-Fontaines sont désormais rattachés à la paroisse Saint-Potentien (30)





2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et les dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de conditions suspensives. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

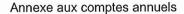
La délivrance permet au légataire :

- 1 D'appréhender son legs
- 2 D'avoir droit aux fruits

De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- 1 Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés ; jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.
- 2 Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou donateur à renforcer les fonds propres, ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision.
- 3 Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa qui sont destinés à être cédés.





Une assurance vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.)





2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Valeur brut	début Augmentations	Diminutio	ons (C)	Valeur brute fin
	immodifisations	(A) (B)		Sorties	Virements	(D)
sations elles	Frais d'établissement Total I					
Immobilisations	Autres immobilisations incorporelles Total II	43 899				43 899
	Terrains	237 242	113 250	15 387	-	335 105
	Constructions	13 502 359	1 379 467	162 213	-11 870	14 731 484
les	Install. Tech., mat., outillage	9 462	1 627	-	-	11 089
Immobilisations corporelles	Install. générales, ag. Am. divers	198 803	92 793	-	-	291 596
ations	Matériel de transport	69 562	40 843	8 958	=	101 447
nmobilis	Mat bur., informatique, mobilier	938 353	81 965	9 885	-7 287	1 017 720
=	Immo. Corp. En cours	5 500	2 709	-	2 500	5 709
	Avances et acomptes	12 251	7 237	12 251	-	7 237
	Total III	14 973 531	1 719 891	208 693	-16 657	16 501 386
	Participations	1 853 245	-	-	-	1 853 245
ancières	Créances rattachées à des part.	-			-	-
ns fina	Autres titres immobilisés	-		-	-	-
mmobilisations financières	Prêts et autres immo. financières	69 741	11 183	9 430	-	71 494
<u>m</u>	Total IV	1 922 986	11 183	9 430		1 924 739
	Total général	16 940 416	1 731 073	218 123	-16 657	18 470 023





2.1.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

	Ventilation des augmentations					
Augmentations de	Virements		Entrées			
l'exercice	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles		2	1 719 891			
Immobilisations financières			11 183			
TOTAL			1 731 073			

2.1.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

	Ventilation des diminutions				
Diminutions de l'exercice	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	19 157		154 723		18 156
Immobilisations financières			9 430		
TOTAL	19 157		168 558		18 156





2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

	Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
sement	Frais d'établissement Total I	397			
Amortissement s incorporelles	Autres immobilisations incorporelles Total II	38 816	1 702		40 518
	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	7 133 080	512 499	24 357	7 621 221
orelles	Install. Tech., mat., outillage	8 985	460	-	9 444
Amortissements corporelles	Install. générales, ag. Am. divers	67 066	22 602	-	89 668
sseme	Matériel de transport	57 604	16 422	3 335	70 691
Amorti	Mat bur., informatique, mobilier	736 382	78 811	1 775	813 417
	Immo. Grevées de droits	-	Œ.	-	-
	Total III	8 003 116	630 793	29 468	8 604 441
	Total général	8 041 931	632 495	29 468	8 644 959





2.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

	Ventilation des dotations			
Augmentations (Dotations) de l'exercice	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		1 702		
Immobilisations corporelles		630 793		
TOTAL		632 495		

Cationais diametiistiss	Postes du résultat avec dotation			
Catégories d'immobilisations	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
Immobilisations incorporelles	1 702			
Immobilisations corporelles	630 793			
TOTAL	632 495			

2.1.2.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

		utions	
Diminutions de l'exercice	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			29 468
TOTAL			29 468



2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles	-	~	-	-
Immobilisations corporelles	-	-,	-	-
Immobilisations financières	1 077 984	-	100	1 077 884
TOTAL	1 077 984		100	1 077 884

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement	Début de	Augme	ntations	Dimin	utions	Fin de
et dépréciation	l'exercice	Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	l'exercice
Incorporelles	38 816	1 702	-	-	-	40 518
Corporelles	8 003 116	630 793	-	29 468	-	8 604 441
TOTAL	8 041 931	632 495		29 468		8 644 959





2.1.5 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

	Montant à l	'ouverture de	l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice		
Décomposition de la valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées : - au coût de revient - au cours de bourse - d'après la situation nette - d'après la situation nette réestimée - d'après une valeur de rendement ou de rentabilité - d'après d'autres méthodes (à préciser)		778 210		I 853 245	778 210	
Valeur estimative du portefeuille	1 853 245	778 210		1 853 245	778 210	

Ces titres immobilisés dont parts de la SCI Saint Loup pour 1 838 000,00 € et parts de la SCI Bon Air pour 15 244,90 €





2.2 Actif circulant

2.2.1 État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements			
En cours de production de biens			1
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Marchandises	64 427	40 622	23 805
TOTAL	64 427	40 622	23 805

2.2.2 Actif circulant / dépréciations

	Situations et mouvements					
Rubriques	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations: dotations de l'exercice	(C) Diminutions: reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice		
Stocks	42 201	40 622	42 201	40 622		
Usagers		-	-	-		
Autres	1 360 013	490 833	396 799	1 454 047		
TOTAL	1 402 213	531 455	439 000	1 494 669		





2.2.3 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif

2.2.3.1 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
Nature	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Cca exploitation			13 522		

2.3 Dépréciation de l'actif

	Situations et mouvements					
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice		
Immobilisations corporelles						
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations financières	1 077 984		100	1 077 884		
Stocks	42 201	40 622	42 201	40 622		
Usagers						
Autres	1 360 013	490 833	396 799	1 454 047		
TOTAL	2 480 198	531 455	439 100	2 572 553		





2.4 Fonds associatifs

Variation de l'actif net

Actif net au 31/12/2023 : 26 451 529€ Résultat de la période : - 479 409.93€

Apports reçus : 783 307€ Déduction Aumôneries : 0€

Actif net au 31/12/2024 : 26 755 426€

La variation des fonds propres provient principalement des apports reçus de l'Association du Senonais d'un ensemble immobilier à Chablis, et un prieuré situé à Montreal pour un montant total de 755 000 €uros en date du 24 septembre 2024.

2.4.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	2 858 331	783 308		3 641 639
Écarts de réévaluation				
Réserves (2)	22 437 554		110 426	22 327 128

2.4.2 Le résultat de l'exercice

Il se compose de :

Résultat de la Curie : -1 018 298€ Résultat des Paroisses : 538 888€

Résultat Global : - 479 410€





2.4.3 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	,			
Apports	70 000			70 000
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)	2 788 331	783 308		3 571 639
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

L'apport avec droit de reprise implique la mise à disposition provisoire d'un bien au profit de l'organisme. La convention fixe les conditions et modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf, ...). Cet apport est enregistré en fonds associatifs.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

En fonction des modalités de reprise, l'organisme enregistre les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations par rapport à l'apporteur.

Si les biens activés sont non renouvelables par l'entité qu'ils s'agissent de biens apportés sans droit de reprise ou de subventions d'investissement portant sur de tels biens (compte 13), le compte 1039 est débité par le crédit du compte 7573 d'autres produits de gestion courante pour un montant égal à celui des amortissements ou au rythme de l'amortissement (subventions).





2.5 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.5.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	300 000	110 098	300 000	110 098
Provisions pour charges	90 200		3 107	87 093
TOTAL	390 200	110 098	303 107	197 191

Au 31 décembre 2024, la provision constituée en 2023 à hauteur de 300 000 € au titre de l'engagement pris par l'Association Diocésaine de répondre favorablement au 2ème appel pour contribuer au fonds SELAM a été intégralement reprise et la charge exceptionnelle correspondante comptabilisée.

Il demeure 50 000 € en date du 31 décembre 2024 à verser et porté en compte 467. Le versement a été réalisé le 4 mars 2025.

Une nouvelle provision a été constituée à hauteur de 110 098 € au titre du 3ème appel, et la même somme correspondante au 1er appel de fonds a été constatée en charges exceptionnelles. Ce versement du 1er appel sera effectué en septembre 2025 par l'Association Diocésaine.

2.5.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de	Ventilation des dotations			
l'exercice	Exploitation	Financier	Exceptionne	
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	110 098	490 833		
Provisions pour charges	40 622			
TOTAL	150 720	490 833		





2.5.1.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)			
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Exploitation Financier		Exceptionnel	
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	300 000	396 799	3 207	
Provisions pour charges	42 201			
TOTAL	342 201	396 799	3 207	

2.5.1.3 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	16 013		16 013
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			





Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

- Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :
 - La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie),
- Taux d'actualisation : 3%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2%

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover,

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 33% pour les non-cadres et 42% pour les cadres.

La méthode retenue pour la comptabilisation des écarts actuariels est la suivante

 Comptabilisation en résultat à 100% dans l'exercice des changements à l'origine d'écart (s) actuariel (s);





2.5.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

2.5.2.1 Legs et donations affectées

Situations	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur legs et donations affectés (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Legs et donations		792 572	786 657	957 653	963 568
Fonds dédiés Vézelay		165 799	45 437		120 362
Fonds dédiés Tonnerre		1 117 202	166 388	26 755	977 569
Fonds dédiés nouvelles églises				84 419	84 419
TOTAL		2 075 573	998 482	1 068 827	2 145 918



2.5.2.2 Informations sur les fonds dédiés non utilisés

Un leg d'une paroissienne a été perçu pour la rénovation de la Basilique de Vézelay. Ces fonds s'élèvent à 165 799€ à l'ouverture de l'exercice, une dépense a été enregistrée pour un montant de 45 437€ en 2024.

Le fond dédié à Tonnerre sera en partie utilisé sur l'exercice 2025 pour l'installation d'un système de chauffage dont le montant est estimé à 100 000.00€ au sein de l'église de Notre-Dame de Tonnerre.

2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
TIF SÉ	Créances rattachées à des participations	-		
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts	67 221	67 221	
DE	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	49 280	49 280	
DE L' CIRCL	Autres	1 114 355	474 355	640 000
	Charges constatées d'avance	13 522	13 522	
	TOTAL	1 244 378	604 378	640 000
	Prêts Accordés en cours d'exercice		31 546	
	Remboursements obtenus en cours d'exercice 29 794			





ÉTAT DE	S DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires	convertibles	-			
Autres emprunts oblig	ataires	-			
Emprunts et dettes auprès des	à 1 an maximum à l'origine	271 772	66 135	205 637	
établissements de crédit	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes fir	nancières divers	1 136 347	1 136 347		
Fournisseurs et compt	es rattachés	86 521	86 521		
Dettes fiscales et soci	ales	175 059	159 229		
Dettes sur immobilisat rattachés	tions et Comptes	15 071	15 071		
Autres dettes		863 265	863 265		
Produits constatés d'a	vance	7 315	7 318		
	TOTAL	2 555 350	2 333 886	205 637	

A noter qu'il a été pris un engagement de remboursement au 31 décembre 2025 pour un montant de 1 000 000.00€ à l'association diocésaine de Nîmes.

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	65 350
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	





2.7 Compte de résultat

2.7.1 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ventes des dons reçus en natures sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Au sujet des dispositions de l'article 211-4 du règlement 2018-06, la Conférence des Evêques de France considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes des Associations Diocésains ne seraient compatibles avec ce statut.

Le nombre de bénévoles œuvrant dans des missions de support régulières pour la curie de l'Association Diocésaine est de 2,6 pour l'exercice 2024.

Pour chacune des 31 Paroisses, nous avons comme intervenant bénévole un comptable et un trésorier.

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	12 692	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	12 692	





3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Informations relatives au régime fiscal

L'Association Diocésaine s'est acquitté de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 15 830€ sur les revenus fonciers et financiers imposables.

3.2 Tableau de suivi des dons reçus en nature restant à vendre

Dons en nature	À nouveau (stock initial)	Utilisées	Sorties vendues	Stockées	Solde (stock final)
Legs immobilisés à recevoir	123 126		78 714	241 353	285 765
					_
TOTAL	123 126		78 714	241 353	285 765

Valeurs mobilières de placement

Des plus-values latentes existent au 31/12/2024 pour un montant global de 3 238 551.93€



3.3 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés		
Ouvriers	24	
TOTAL	27	





4 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

4.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis à l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées	465 865	
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		





4.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)

Le montant de l'engagement non constaté de l'Association Diocésaine pour assurer la retraite de ses prêtres à charge au 31/12/2024 : 465 864,80€

Engagements donnés

Le montant des dépenses envisagés pour mise en conformité des locaux de l'association aux normes d'accessibilité s'élève à environ 100K€ et la réalisation est prévue sur l'exercice 2025.

Prêt à l'Association Saint Pierre pour les travaux du Centre Sainte -Madeleine à Vézelay de 1 million d'euros, pour donner suite à la délibération du CA de l'Association Diocésaine du 25 février 2010.

Au 31/12/2014, un montant de 957 000€ a été versé. Un remboursement de 350 000€ est intervenu sur l'exercice 2015. Aucun remboursement n'a été effectué sur l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2017, un remboursement de 57 000€ a été effectué, au 31/12/2018 un remboursement de 5 000€ et au 31/12/2021 aucun remboursement intervenu, le solde de 545 000€ fait l'objet d'une dotation pour sa totalité.

Au 31/12/2023 un remboursement de 80 000€ a été effectué en mars 2023 et en juin 2023 une avance leur a été concédée pour un montant de 175 000€. La sole dû est de 640 000€

Au 31/12/2024, aucun remboursement n'a été effectué sur l'exercice 2024. Le solde dû est de 640 000€. Un moratoire relatif au solde de cette dette a été décidé pour une durée de 3 ans.

